

Pourquoi le Département de sociologie refuse la baisse des 5%

Le département de sociologie de l'université de Poitiers, réuni le 30 janvier 2014, a décidé à l'unanimité des présents de ne pas participer aux réunions de travail, convoquées par la direction de l'UFR, sur la baisse des volumes d'enseignements. Cette décision exprime notre refus de participer au sabordage de nos propres formations et de nos services dans un contexte d'appauvrissement volontariste, orchestré et durable des universités.

Contrairement au sentiment que pourrait donner le slogan des « 5% de réduction », l'effort à consentir n'est ni minime ni indolore. Il est d'ores et déjà annoncé qu'une économie de 1500 heures sera réalisée au niveau de l'UFR SHA. Or 1500 heures équivalent au volume horaire d'une Licence ou encore à 7,8 postes d'enseignants chercheurs. Accepter cette logique de réduction reviendrait donc à se rendre complice de la dégradation progressive de l'offre de formation des universités et du marché de l'emploi déjà très tendu dans l'enseignement supérieur et les SHS.

Outre la réduction des volumes d'enseignements, des économies sont encore envisagées dans la transformation d'heures CM en heures TD. Ce soi-disant « toilettage » des formations n'en a en réalité que l'apparence tant cette opération s'apparente à une modulation *de fait* (et à la hausse) des services des enseignants chercheurs. Ces mesures d'économie reviennent ainsi à nous demander de renoncer un peu plus à nos conditions de travail au moment précis où s'annonce un nouveau décret sur le statut des enseignants chercheurs réactualisant la modulation des services, mais sans la garantie de l'accord écrit des intéressés pourtant difficilement arrachée lors des grèves de 2009.

Qui ne voit que, pour les universités, le privilège de l'autonomie c'est aujourd'hui le dialogue de gestion ? Il faut écouter ce que dit notre ministre et la prendre au sérieux lorsque, ces derniers jours, elle explique à longueur d'interviews que les universités doivent « changer de culture » en apprenant à « faire payer leurs factures », devenir des « centres de coût et de profit ». Alors que les transferts financiers ne sont pas faits, voilà les universités sommées de choisir entre la réduction du « coût » de leurs formations ou la modulation à la hausse des services des enseignants chercheurs d'un côté, le déficit et la mise sous tutelle de l'autre. Puisque la situation financière de notre université est le résultat mécanique et politiquement orchestré d'un assèchement économique des universités, qu'aurons-nous à céder l'an prochain lorsque l'université de Poitiers, dans une situation financière encore difficile, sera contrainte à ce fameux dialogue de gestion idéalement imposé pour prévenir les nouveaux risques d'une mise sous tutelle ?

Même s'il est juste de dire que la direction de l'UFR SHA se contente de répercuter une injonction qui vient de la Présidence, que la Présidence elle-même exécute ce que lui commande le Recteur, qui lui-même fait ce que lui dit la ministre, et la ministre ce que lui demande le Premier Ministre, le Premier Ministre le Président, comment ne pas voir que cette chaîne où chacun s'échine, à son propre niveau, souvent contrit et de bonne volonté, à trouver des solutions (les moins douloureuses) aux problèmes qu'on lui impose, est justement la logique par laquelle cette logique des choses gangrène nos missions de services publics. Faut-il l'accepter sous prétexte que le vrai responsable serait toujours placé au-dessus ?

Si la demande de réduction des « coûts » résulte d'une lettre de cadrage du Président de l'Université de Poitiers, le département de sociologie considère que le Conseil d'UFR, comme instance collégiale de pilotage de l'UFR, aurait dû être invité à se prononcer et à statuer sur le sujet, ce qui n'a pas été le cas. Il déplore donc ce qu'il faut considérer comme un passage en force.

Par ailleurs, l'université de Poitiers sort tout juste d'une campagne d'habilitation de ses formations. Cette habilitation, qui n'est jamais acquise par avance, est un contrat que le service public s'engage à respecter en direction de ses usagers durant la période du quadriennal. Le département de sociologie estime donc que revenir sur cette contractualisation est une façon de lui demander de manquer à son engagement.

Dans ces conditions, les membres du département de sociologie refusent de participer à leur propre future modulation de service (à la hausse) ou de cautionner l'idée selon laquelle l'offre de formation serait désormais un coût ou une charge. Ils invitent l'ensemble des départements de l'UFR SHA à leur emboîter le pas en refusant de céder à cette rationalisation du pire et à cette politique des petits pas vers l'affaiblissement des SHS et de l'université.

Le département de sociologie

Poitiers, le 31 janvier 2014.